



Mairie
15 Route de la Bastie
42130
Sainte-Agathe la Bouteresse
Tél. : 04 77 97 41 93

mairie@ste-agathe-la-bouteresse.fr

- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des collectivités territoriales ;
 - Vu l'article L411-1 modifié par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 – art 65 JORF 12 du Code de la Route ;
 - Vu la demande formulée le 10 juin 2024 par EIFFAGE Route – 17 Bld Charles Voisin à Andrézieux Bouthéon (42160), agissant pour le compte de Loire Forez agglomération sur le territoire de la commune en vue de réaliser des travaux mobiles de point à temps sur 2 jours dans la période du 11 juin au 28 juin 2024 ;
- Considérant qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter les travaux et assurer la sécurité des usagers ;*

ARRETE

Article 1 : l'entreprise EIFFAGE Route est autorisée à occuper successivement diverses rues de la Commune sur 2 jours dans la période du 11 juin au 28 juin 2024.

Article 2 : durant le chantier mobile, la circulation des véhicules pourra être restreinte en tant que de besoin. Le stationnement sera interdit au droit des travaux, avec vitesse limitée à 30 km/h. Si nécessaire, la circulation sera réglementée par des feux provisoires de chantier ou par des signaleurs.

Article 3 : toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : la signalisation réglementaire et toutes les mesures de sécurité nécessaires seront mises en place et entretenues par les soins de EIFFAGE Route – Conducteur de travaux Francis BLANCHON (06.82.14.31.31). L'entreprise sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous accidents causés aux tiers par suite de ces travaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Sainte-Agathe la Bouteresse. Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Maire de la commune de Sainte-Agathe la Bouteresse est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- francis.blanchon@eiffage.com
- charlygerbault@loireforez.fr

Fait à Sainte-Agathe la Bouteresse, le 11 juin 2024.

Le Maire,
Pierre DREVET.

